

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 2 MAI, 1872

JOURNAL ILLUSTRÉ QUOTIDIEN.

Comme on le verra dans nos colonnes d'annonces, M. Desbarats est à organiser une compagnie pour fonder un journal illustré quotidien à New-York. La tentative paraissait tout d'abord hardie;—mais "*omnia vincit labor improbus*." L'énergie, le génie de l'entreprise ont vaincu tous les obstacles. Les meilleurs noms de la finance ont compris, ont confiance, souscrivent, et le succès est aujourd'hui assuré.

Un tel triomphe mérite plus qu'une mention. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition. Il faudra rendre justice à ceux qui ont souscrit, comme à ceux qui, ayant pu le faire, ne l'ont pas voulu.

C'est une belle occasion offerte à nos compatriotes de prouver qu'on les calomnie, lorsqu'on les accuse d'être apathiques, arriérés et indifférents ou hostiles aux progrès industriels et aux succès de quelques-uns des leurs.

J. A. MOUSSEAU.

LÉTTRES DE LA CAPITALE.

OTTAWA, 25 avril, 1872.

J'emprunte au correspondant de la *Minerve* un résumé très clair de la correspondance échangée à propos de la ratification du Traité de Washington pour le gouvernement Canadien.

Une dépêche du comte de Kimberley, en date du 20 juin 1871, informe que les Hauts-Commissaires Anglais ont reçu instruction de soulever devant la Commission la question des réclamations du Canada pour les dommages causés par l'invasion fénienne. La dépêche ajoute que, sachant les difficultés que les Commissaires auront à rencontrer dans le règlement de cette question, le Gouvernement de Sa Majesté ne sera pas surpris de voir les Commissaires américains refuser de reconnaître la légitimité de ces réclamations, et quoiqu'à regret, il se soumettra à cette décision.

Le gouvernement Canadien répond à cette dépêche par minute en Conseil, en date du 28 juin 1871. Il développe longuement les différents points indiqués dans la dépêche du comte de Kimberley. Il reconnaît l'importance pour le Canada de vivre en bonne intelligence avec les Etats-Unis et il est prêt à faire des concessions pour conserver cette bonne harmonie. Il fait allusion au mécontentement qu'à excité la publication du traité tant dans l'Ouest que dans les Provinces maritimes et il en attribue l'origine à deux causes principales.

Premièrement. La principale cause des difficultés entre les Etats-Unis et le Canada n'a pas été détruite par le traité, elle reste encore pour nous un sujet d'anxiété.

Secondement. Une cession de droits territoriaux d'une grande valeur a été faite aux Etats-Unis, non seulement sans le consentement préalable du Canada, mais en opposition à la volonté formelle du gouvernement canadien.

L'organisation fénienne est encore vivace et menaçante aux Etats-Unis, et il est à regretter que les commissaires n'aient pas insisté sur le règlement de cette question, qui plane toujours sur nous comme une menace de ruine.

Le gouvernement canadien regrette qu'il n'ait pas eu l'occasion de soumettre ses vues, aussi importantes pour le Canada que l'est la question des pêcheries des côtes, avant la réunion de la commission. Il prétend qu'en suggérant la nomination d'une Haute Commission Conjointe, il n'a jamais eu l'idée de faire une cession de droits territoriaux et il n'avait aucune raison de supposer que le gouvernement de Sa Majesté entretenait des opinions de la nature de celles exprimées par le comte de Kimberley. Lui eût-on accordé ce droit, quelques mois avant la réunion de la Haute Commission, il lui aurait été loisible au moins, de réclamer contre la cession des pêcheries des côtes, et il n'aurait pas permis qu'un des membres du ministère canadien fit partie de la Haute Commission, à moins qu'il eût été bien compris qu'aucune telle cession fut entrée dans le traité sans leur consentement. Le gouvernement canadien repousse de toutes ses forces l'imputation de vouloir mettre en péril la paix de tout l'empire, dans le but de forcer le gouvernement américain à changer sa politique commerciale, et il exprime l'opinion que "lorsqu'on demande au Canada de céder ses pêcheries des côtes à des étrangers, il a parfaitement le droit d'exiger un équivalent convenable." Il affirme que l'opposition du gouvernement à la passation du traité de réciprocité avant 1854 était aussi forte qu'elle l'a été depuis et que c'est par la vigoureuse protection dont on a entouré nos pêcheries, qu'il a été amené à composer et qu'il est probable qu'il aurait été forcé d'accepter la même politique, si l'Angleterre n'eût pas engagé le Canada, après l'abrogation du traité de 1854, à adopter des mesures conciliatrices au sujet des pêcheries. Le gouvernement canadien ajoute, que l'acceptation d'une somme d'argent comme équivalent de la cession des droits territoriaux a toujours répugné aux sentiments du peuple canadien. Il insiste pour que la question des pêcheries soit étudiée dans son mérite propre, et il dit "qu'aucune raison n'a encore été donnée pour engager le Canada à céder ses pêcheries des côtes, pour une considération que le gouvernement de Sa Majesté regarde lui-même comme disproportionnée." Il refuse de permettre aux Américains de pêcher dans les eaux canadiennes durant cette saison, et dit "qu'une telle conduite accroîtrait le mécontentement qui existe dans la Puissance au sujet de ce traité."

La réponse de Lord Kimberley est sans importance. Il maintient les vues qu'il a déjà exprimées.

La réponse suivante du gouvernement canadien, dans une minute en Conseil, en date du 20 janvier 1872, est le document

le plus important de toute cette question, puisqu'elle est la définition nette et tranchée de notre position.

"Notre gouvernement affirme le droit du parlement canadien de représenter "qu'en réponse à son rapport il avait lieu d'espérer que le gouvernement de Sa Majesté ferait des propositions qui le mettraient en position de prendre les mesures nécessaires pour mettre le traité en opération avec une bonne chance de succès." Il fait observer que la dernière dépêche du comte de Kimberley ne fait aucune mention de l'invasion fénienne. En ce qui regarde ses réclamations relatives aux pêcheries, il dit que la seule conclusion qu'il puisse tirer de la dépêche, est "que les objections soulevées par le gouvernement canadien sont d'un bien faible poids." Il reconnaît qu'il serait inutile de continuer cette controverse, et il établit ses conclusions comme suit :

"Le gouvernement canadien maintient qu'il a droit de réclamer une compensation pour les dépenses encourues à l'occasion des invasions feniennes, et il répète que la compensation offerte pour les pêcheries est un équivalent disproportionné. Il ajoute : "Tout en maintenant les opinions exprimées au sujet des articles du Traité relatifs aux pêcheries, il désire néanmoins sincèrement, afin de rencontrer les vues du gouvernement de Sa Majesté, être mis en position de proposer les mesures législatives nécessaires et à cette fin, il fera une proposition qui, il l'espère ardemment, recevra une réponse favorable."

Le gouvernement canadien entretient l'opinion qu'il existe un moyen de lui donner une force suffisante, pour lui permettre non seulement d'abandonner ses réclamations au sujet des invasions feniennes, mais de plus, de proposer avec des chances de succès les mesures nécessaires pour donner effet au traité et qui requièrent le concours du parlement de la Puissance. Ce moyen, il le trouverait dans la garantie impériale, que le gouvernement de Sa Majesté accorderait pour une partie de l'emprunt que la Puissance est forcée de faire dans le but d'entreprendre des travaux publics d'une grande importance, tant pour le Royaume-Uni que pour le Canada.

Il est question principalement de l'entreprise du chemin de fer du Pacifique, pour l'exécution de laquelle il faudra payer comptant pas moins de cinq millions de louis sterling aux entrepreneurs. Il est aussi question de l'agrandissement des canaux canadiens qui ne saurait être retardé longtemps. Le coût de cette dernière entreprise est évalué à trois millions sterling, formant pour le chemin du Pacifique et les canaux une somme de huit millions de louis sterling. Le gouvernement canadien demande la garantie impériale pour la moitié de cette somme à la condition que cet emprunt garanti se fera en même temps et dans la même proportion qu'un emprunt canadien non garanti opéré pour les mêmes fins.

Le comte de Kimberley répond à cette minute du conseil, que le gouvernement de Sa Majesté est d'opinion qu'il serait opportun que tout acte passé par la Législature du Canada, à l'effet de mettre en force les clauses du traité, ne devint loi que par une proclamation du Gouverneur-général. Le gouvernement Impérial s'engagera, dès que telle proclamation aura été publiée, à proposer au Parlement du Royaume-Uni, de garantir un emprunt canadien de £2,500,000 sterling qui devra être employé aux fins mentionnées dans les propositions du gouvernement canadien, et d'autoriser le Canada à faire un emprunt au même montant et dans la même proportion, sous sa propre responsabilité, et pour les mêmes fins à la condition que le Canada reconce à toute réclamation pour dépenses encourues lors des invasions feniennes. Le gouvernement de Sa Majesté verrait avec la plus grande satisfaction, l'expression des vœux de la Puissance, présentée dans une adresse à Sa Majesté, pour la mise en opération des clauses du traité, relatives aux pêcheries."

Cette analyse fait voir que depuis le commencement jusqu'à la fin des négociations, l'Angleterre a tout cédé aux Américains et qu'elle nous a tout refusé. Elle nous a forcés de boire avec elle jusqu'à la lie le calice de l'humiliation et elle a même lésiné sur le prix de nos sacrifices... que dis-je?—non-seulement elle n'a rien voulu déboursier, mais elle a même refusé d'endosser pour tout le montant que nous voulions emprunter. Voulang éviter la guerre à tout prix elle a cédé autant que si elle eût fait la paix après une lutte désastreuse où nous aurions été appelés à payer avec elle le prix de la défaite.

Outre la correspondance produite, il doit y en avoir une autre privée qui a eu peut être plus d'influence sur la décision de notre gouvernement que l'autre. Il est probable qu'il est venu un moment où le mot d'Indépendance a été lâché, où la chose même a été discutée; cela expliquerait le discours de l'hon. M. Howe, les articles de certains journaux anglais et les rumeurs qui ont circulé. Mais nos ministres auront reculé devant la responsabilité qu'ils assumeraient en brisant le lien colonial et ils auront pensé qu'il serait plus facile de faire accepter le traité de Washington que l'Indépendance.

Il semble qu'ils ne se sont pas trompés, car, le quinze avril, après avoir consulté la plupart de leurs partisans, ils faisaient savoir à l'Angleterre qu'ils acceptaient l'endossement des \$12,500,000 et qu'ils présenteraient un bill durant la prochaine session pour faire ratifier par le Parlement le traité de Washington.

En attendant, les esprits fermentent, les sentiments s'échauffent et les opinions s'agitent sous l'empire d'influences diverses. Il y a partout un malaise ou une irritation qui se traduisent de mille manières.

Il est un point sur lequel les deux partis s'entendent; c'est que l'Angleterre nous a sacrifiés et que sa conduite est humiliante pour elle et pour nous. Chose singulière! c'est dans le Haut-Canada, la province loyale par excellence, que le mécontentement s'affirme avec le plus d'énergie. On croyait que la crainte de mettre en danger le lien colonial empêcherait les libéraux de prendre une position tranchée sur cette question, mais les articles du *Globe* reproduits et commentés par la plupart des journaux du Haut-Canada ont mis le feu aux poudres. Les conservateurs même sont ébranlés; le *Telegraph* de Toronto a donné le signal dans un article violent où il invite tous les Canadiens à s'unir pour repousser le déshonneur que l'Angleterre veut leur infliger.

Il n'y a pas de doute que l'appui des délégués de la Colombie

va compenser les pertes que le gouvernement pourrait faire sur cette question et qu'il remportera la victoire, mais la lutte va être chaude, la discussion pleine d'intérêt. Les plus forts joueurs vont se lancer dans l'arène avec leurs meilleures armes et toute la fougue dont ils sont susceptibles.

On se prépare des deux côtés; on comprend qu'il s'agit d'une de ces questions solennelles qui décident du sort des partis et même des nations. On se plaint souvent que le théâtre manque ici au talent, que les horizons sont trop bornés, l'essor du génie trop comprimé. Tous les jours on entend dire: ce sont les circonstances qui font les grands hommes, les grandes questions qui font les beaux discours.

Les circonstances ne manquent pas pendant cette session, les questions non plus, aurons-nous les grands hommes et les beaux discours, entendrons-nous le langage qu'on trouve chez les nations qui font leur marque dans l'histoire? Verrons-nous de ces hommes qui attachent leur nom à une époque et mettent les peuples sur la voie de leurs destinées? Y aura-t-il de ces éclairs de génie qui jettent la clarté dans les esprits ordinaires et leur découvrent les horizons de l'avenir? Faire voir clairement aux hommes les conséquences de leurs actions, ouvrir le livre de l'histoire pour leur faire lire le jugement de la postérité est une grande chose, mais difficile à accomplir, d'autant plus difficile qu'il y a dans une nation moins d'esprit public.

Malheureusement, je crains que sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, les lumières soient rares du côté des Canadiens-Français; ce sont les Anglais qui dans les deux camps vont remporter les honneurs de la lutte.

Sir John est là, plus dispos, plus vigoureux que jamais, il s'agit pour lui de sa réputation d'homme d'Etat, du sort de son parti et d'un ordre de choses dont il a été l'un des principaux fondateurs, le soutien le plus puissant. Je viens de l'entendre parler, quelle splendide intelligence! Chacune de ses paroles porte comme son front, comme tous ses traits, cette empreinte particulière aux hommes supérieurs; la question ne prêtait pas à l'éloquence, mais on voit ce dont il est capable, lorsqu'il veut faire un effort.

Malgré la position qu'il a prise sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick et le traité de Washington, il conserve toujours une grande autorité sur la Chambre. Il veut être à la hauteur des circonstances, et on dit qu'il le sera.

Il aura un rude adversaire dans la personne du jeune chef actuel du parti libéral du Haut-Canada et le premier ministre du gouvernement de cette province.

M. Blake n'a que trente huit ans, il n'est dans la politique que depuis quatre ans, et du premier bond il est arrivé à la première place dans l'administration locale. Je m'explique sa popularité après l'avoir vu et entendu; tout chez lui inspire l'estime et la confiance, pique même la curiosité. Une haute et forte taille, une grosse tête carrée, une grande et belle figure carrée, blonde et imberbe, la physionomie calme et réfléchie et l'attitude d'un homme religieux et modeste, une pose nonchalante; à moitié couché sur son pupitre, un grand feutre noir à larges bords sur la tête, on dirait toujours qu'il s'endort. Il ne paraît pas avoir la conscience de sa popularité, ni la vanité des succès remarquables qu'il a obtenus; à le voir si doux, si insouciant on ne dirait pas qu'il est déjà l'un des membres les plus marquants du Canada, et qu'il sera le premier, peut être, avant longtemps. Il donnera sans doute la mesure de sa valeur politique et oratoire sur le Traité de Washington.

Quelques-uns croient que c'est M. Galt qui conduira les débats contre le ministère sur cette question. On se rappelle que, lorsqu'il fut question, durant la dernière session, de la mission de Sir John à Washington, M. Galt demanda à la Chambre d'indiquer à l'honorable Commissaire la ligne de conduite qu'il devait prendre afin que nos droits ne fussent pas sacrifiés ou négligés.

M. Galt va dire que les événements ont donné raison à sa manière de voir sur cette question comme sur celle de l'Indépendance.

Inutile de dire qu'à la suite de ces vigoureux combattants viendront des deux côtés les hommes les plus forts de la Chambre; et quelquefois comme on sait, les faits d'armes les plus brillants dans les grandes batailles ne sont pas toujours accomplis par les commandants en chef.

Comme je l'ai dit, il y a beaucoup de malaise et d'inquiétude dans la mêlée des mouvements inattendus. Il se fait, dit-on, un travail assez considérable parmi les membres conservateurs du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. De toutes les provinces de la Confédération, le Bas-Canada sera comme toujours le plus inébranlable dans sa fidélité au gouvernement. Cette fidélité sera-t-elle un bonheur ou un malheur pour le pays?

Après beaucoup de questions et d'informations, je puis donner assez exactement, je crois, les principaux arguments qui seront produits pour et contre le traité de Washington et la conduite de Sir John et du cabinet.

POUR :

10. Le gouvernement canadien a fait ce qu'il a pu pour obtenir de l'Angleterre des conditions meilleures, Sir John était forcé, en sa qualité de commissaire impérial, de signer le traité; en acceptant la mission qu'on lui offrait, il s'engageait par là même à acquiescer à la volonté du gouvernement anglais.

20. Le Canada faisant partie de l'empire britannique, doit accepter les conséquences de son état politique et sacrifier ses intérêts personnels aux intérêts généraux.